

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-19 Programme voirie – Consultation pour un maître d'œuvre - Décision

Depuis sa création, la Communauté des Communes a réalisé des travaux de voirie sur la totalité du réseau reconnu d'intérêt communautaire. Cependant, des faiblesses structurelles sont apparues sur certaines chaussées.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, le confortement ponctuel de ces voies s'avère nécessaire.

- Chemin de La Lande (création de poutres de rives et aménagement urbain)
- Allée de Balzac (depuis le carrefour de l'allée St Seurin jusqu'à la partie urbanisée du Pian Médoc)
- Rue de Guitton - chemin de Canteloup (restructuration en axe et rives)
- Rue du Gravier (aménagement total)
- Chemin de Calbat (restructuration des rives)
- VC11 Cussac - VC8 Lamarque - Rue Fontaine Ourdille - Route de la Lande - Route de la déchèterie (poutres de rives)

Dans le but de chiffrer et de préparer la planification des travaux correspondants, il est nécessaire de rechercher un maître d'œuvre. Au vu des estimations, il sera proposé de réaliser ce programme en une ou deux tranches sur 2013-2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **décide** de retenir les voies sur lesquelles seront effectués les travaux
- ▶ **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à lancer une consultation pour rechercher un maître d'œuvre et à signer le marché correspondant.

Pour copie conforme

Arsac, le 10 décembre 2012

